Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260706-BC_20260706_74-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

prise par délégation du conseil
de Ploërmel Communauté

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18H00, les membres du bureau de Ploërmel Communauté se sont réunis à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 30 juin 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Membres du bureau présents :
Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Sophie COUTANT ; Kevin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Fanny LARMET ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Christophe LAUNAY ; Stéphane JAN ; Charles-Édouard FICHET ; Jean-Charles SENTIER ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET.

Stéphane JAN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du bureau :
En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14
Quorum : le quorum est atteint et le bureau peut valablement délibérer.

OBJET : N°BC-074/2026 – AFFAIRES FINANCIÈRES – SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur : Michel PICHARD

Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-081/2026 du 29 avril 2026 délégant au bureau un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et notamment la possibilité « de décider de l'attribution de subventions aux personnes morales de droit privé n'excédant pas 1 500 € et dans la limite des crédits prévus au budget »,

Il est exposé aux membres du bureau les différents dossiers de demandes de subventions pour l'année 2026, inférieures à 1500 €, présentés par les associations et autres organismes.

Il est proposé à l'assemblée d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ÉCONOMIQUES

Associations	Proposition 2026
Comice Agricole de l'Oust et du Lié	1 000,00 €
Syndicat d'Elevage du Cheval Breton	1 000,00 €
TOTAL	**2 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260706-BC_20260706_74-DE

SUBVENTIONS SOCIALES

Associations	Proposition 2026
Resto du Cœur	500,00 €
Banque Alimentaire	500,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Les Cinq Sens (La Fourmilière Ploërmel)	1 000,00 €
TOTAL	**2 500,00 €**

SUBVENTIONS SPORTIVES

Associations	Proposition 2026
Accompagnement sport haut niveau	
Yann GAY (Association Watch de Gate)	1 000,00 €
Joseph-Marie GAY (Association Watch de Gate)	1 000,00 €
Isaya GAUCHER (Brocéliande Full Boxing)	1 000,00 €
TOTAL	**3 000,00 €**

SUBVENTIONS CULTURELLES

Associations	Proposition 2026
Attitudes pointes	600,00 €
Compagnie Nemeton Fabula	700,00 €
Les Rives du Doc (Val d'Oust)	1 200,00 €
Commune de Guilliers "20ème salon d'art figuratif"	*1 000,00 €*
TOTAL	**3 500,00 €**

SUBVENTIONS EDUCATION / ENFANCE JEUNESSE

Associations	Montant 2026
Jeunesse Plein Air (Bourse séjour enfants) Engagé par convention 2025 / 2026 conformément à la décision du 07/04/2025	1 200,00€
TOTAL	**1 200,00 €**

Subventions proposées au Bureau	***12 200,00 €***
- dont 65748	*11 200,00 €*
- dont 657341	*1 000,00 €*

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et systèmes d'information » du 22 juin 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 14
. Pour : 14
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 14
. Majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260706-BC_20260706_74-DE

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'attribution des subventions 2026 (dont le montant est inférieur à 1500 €) aux associations et autres organismes pour un montant de 12 200 € comme indiqué dans les tableaux ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le président, ou au vice-président délégué, pour signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Stéphane JAN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.